



VÉLO QUI RIT

Lons le Saunier, le 29 avril 2010

**Monsieur Le Président
Conseil Général
17, rue Rouget de Lisle**

39000 LONS LE SAUNIER

Objet : Continuités cyclables le long du Contournement Ouest de Lons le Saunier

Monsieur le Président,

Dans une démarche de concertation, vos services ont organisé une réunion avec l'Association VÉLO QUI RIT pour échanger sur les continuités cyclables le long du tracé du futur Contournement Ouest. Nous les en remercions.

En 2004 lors de l'enquête publique, Vélo Qui Rit vous avait transmis le document présenté par l'association aux commissaires enquêteurs.

Dans ce document, étaient spécifiées les remarques et observations issues d'un travail collectif sur les itinéraires à vélo. VÉLO QUI RIT citait des points à aménager de manière à éviter l'effet de coupure sur le territoire et d'isolement de communes de Lons le Saunier.

La réunion du 30 mars 2010 avec vos services a permis de rediscuter les différents points d'aménagement importants à prendre en compte dans ce projet de contournement.

Nous vous prions de trouver ci-joint le compte rendu de cette réunion.

Dans le respect de l'article 20 de la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie du 30 décembre 96, nous souhaitons que soit prise en compte la problématique des déplacements actifs dont le vélo en amont des projets et en particulier dans le cadre du projet du Contournement Ouest de Lons le Saunier.

Persuadés de partager avec vous la même préoccupation qui est celle d'assurer la sécurité des déplacements « modes actifs », nous sommes à votre disposition pour contribuer à enrichir les projets concernant les déplacements en tant que représentants d'usagers du vélo au quotidien.

Recevez, Monsieur le Président, nos sincères salutations véloquiritistes.

Pour le Conseil d'Administration

Claude CHANGARNIER
Présidente de VÉLO QUI RIT

Copie de ce courrier :

. Communes de L'ETOILE, CHILLY le Vignoble, MESSIA, MONTMOROT
. LEGTA de Montmorot



Maison des Associations - 163, rue Marcel Paul - 39000 Lons le Saunier
courriel : veloquirit39000@fubicv.org site : <http://www.fubicv.org/veloquirit39000>

Association Loi 1901. Préfecture du Jura n° 890 - Membre de la FUBicy . Fédération des Usagers de la Bicyclette
Relais Local AF3V Association française Véloroutes Voies Vertes



VELO QUI RIT

CONSEIL GENERAL du JURA Compte rendu de réunion du mardi 30 mars 2010 à 14h

Objet de la réunion :
Continuités cyclables le long du contournement Ouest
de l'Agglomération Lédonienne

Etaient présents

- . Yves MARIETTA -- Sous Direction des routes départementales Conseil général 39
- . Bénédicte MARJERIE – Sous Direction des routes départementales Conseil général 39
- . Claude CHANGARNIER - Présidente de VELO QUI RIT
- . Marie LOUESSART - Membre du CA de VELO QUI RIT

Au cours de l'analyse des itinéraires empruntés le long du contournement, 3 points ont été particulièrement discutés.

1. Rond point de Messia - Giratoire RD 158

L'enjeu

- . Supprimer une situation à risque : le franchissement d'un rond point avec un trafic important de poids lourds (risque d'accident mortel majeur : croisement vélo – poids lourds), une position claire de VELO QUI RIT affirmée dans le document remis lors de l'enquête publique en 2004.
- . Permettre aux habitants, aux cyclistes en promenade de relier en toute sécurité Messia et Chilly le Vignoble.

La spécificité du site

Rond point situé

- . sur un itinéraire emprunté par des scolaires (des enfants de Chilly le Vignoble vont à l'école à Messia)
- . sur un itinéraire de promenade à vélo (axe permettant d'aller vers Frébuans ou de rejoindre la voie verte de part et d'autres du futur rond point, itinéraire emprunté par les touristes en séjour au camping de Chilly le Vignoble)

La commune de Chilly le Vignoble a programmé un aménagement cyclable vers Courlans et souhaite relier et sécuriser également l'itinéraire de Chilly le Vignoble à Messia.

Les actions envisagées - suggestions

- . Créer un passage souterrain ou passerelle pour éviter le rond point. Lors de la réunion, il semblerait possible de créer un passage en site propre, les services du conseil général proposent d'étudier un scénario.
- . Veiller à insérer ce passage dans une continuité cyclable en amont et en aval de l'ouvrage, il est primordial en effet de créer des liaisons sécurisées.



Maison des Associations - 163, rue Marcel Paul - 39000 Lons le Saunier
courriel : veloquirit39000@fubicv.org site : <http://www.fubicv.org/veloquirit39000>

Association Loi 1901. Préfecture du Jura n° 890 - Membre de la FUBicy . Fédération des Usagers de la Bicyclette
Relais Local AF3V Association française Véloroutes Voies Vertes

2. VC5 – vers le Lycée Agricole Montmorot

L'enjeu

- . Eviter l'isolement du lycée et éviter l'usage exclusif de la voiture
- . Encourager les jeunes à utiliser les modes de déplacements actifs (à pied ou à vélo)
- . Eviter le point dangereux du rond point du Rocher
- . Supprimer la situation à risque sur la VC5 et protéger les cyclistes (utilisation de la voie en double sens)
- . Environ chaque année, 900 étudiants et lycéens fréquentent le LEGTA de Montmorot et environ 140 personnes y travaillent. En se référant à un taux cible de 10% pour les établissements scolaires, potentiellement avec des aménagements sécurisés c'est plus de 100 personnes qui pourraient se déplacer à vélo. Même si ce chiffre paraît aujourd'hui élevé pour ce site, nous devons encourager les déplacements actifs et les sécuriser pour tendre vers une augmentation des usagers à pied et à vélo.
- . Des étudiants ont fait entendre leurs voix dans la presse et soulignent cette non prise en compte des déplacements actifs dans le cadre des travaux du contournement.
- . Au même titre que la voiture, les déplacements à vélo et à pied doivent être intégrés dès le début du projet. Le réajustement « après coup » n'est plus tolérable pour les usagers à vélo.

La spécificité du site

- . Lors de l'enquête publique, VELO QUI RIT soulignait l'intérêt d'aménager la VC5 pour sécuriser les déplacements vers le lycée agricole.
- . Aujourd'hui des lycéens et étudiants empruntent la VC5 en double sens non autorisé et sont donc en danger.
En effet, les travaux du contournement ont été effectués sans avoir pris en compte les déplacements actifs et sans avoir aménagé la VC5 en dépit des obligations de l'article 20 de la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie du 30 décembre 96.
- . La VC5, voirie communale relève de la compétence communale, il revient donc à la Ville de Montmorot de sécuriser ces déplacements et de redessiner un plan de circulation adapté.

Actions envisagées - suggestions

- . Un avis partagé sur le scénario d'aménagement de la VC5 par les services du Conseil Général et Vélo Qui Rit : interdiction du trafic automobile (sauf exploitant agricole) – mise en double sens pour vélo – réfection du revêtement de la chaussée
- . VELO QUI RIT va envoyer un courrier à la Ville de Montmorot pour demander à rencontrer le Maire pour présenter les attentes des usagers.
- . Le Conseil Général rencontrera la Ville de Montmorot pour avancer sur ce projet.



3. Rond point Carrefour du robinet – L'étoile

L'enjeu

- . Prévoir un accès sécurisé pour un futur itinéraire en site propre le long de la RN 83 entre l'Etoile et Lons le Saunier.
- . Anticiper l'évolution de la part des modes de déplacements actifs

La spécificité du site

. Une analyse des déplacements à vélo avec les habitants a été réalisée en 2004 lors de l'enquête publique, elle prenait en compte les pôles d'attractivité sur Lons le saunier (collège, lycée, piscine...), les contraintes de relief, la distance à parcourir. Elle a conduit à préconiser un itinéraire cyclable le long de la RD1083 et à écarter l'itinéraire via Villeneuve sous Pymont. Cet itinéraire présente en effet un parcours sinueux, avec plusieurs pentes dissuasives et un parcours plus long d'environ 1km.

. Aujourd'hui il n'existe pas de projet de modification de la RD de L'Etoile à Lons le Saunier ni de projet d'aménagement cyclable le long de la départementale. Cependant dans la perspective de projets futurs, VELO QUI RIT insiste pour que les décideurs projettent des aménagements qui ne fassent pas obstacle à l'évolution de la part des modes de déplacements actifs et qui soient respectueux de l'art 20 de la LAURE du 30 décembre 1996 (loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie). Des cyclistes empruntent déjà cette voie de L'étoile à Lons le saunier.

Actions souhaitées - suggestions

- . Intégrer un passage souterrain en branche sud du rond point – cette demande figurait dans le document enquête publique de VELO QUI RIT
- . Insérer ce passage dans une continuité cyclable en amont et en aval de l'ouvrage

Le conseil général ne semble pas favorable à la création d'un passage sécurisé. Nous réitérons au nom des exigences de l'article 20 de la LAURE et des risques encourus sur un rond point avec des flux importants que soit prise en compte cette demande d'aménagement.

